

Chalette

Magazine municipal / n°116 / Juin 2020



Place **Commune**



Franck Demaumont
réélu maire de Chalette :
découvrez la nouvelle
équipe municipale !

> Pages 3 et 4



La réouverture des écoles
> Page 11

Suivez-nous
sur les réseaux
sociaux !



BAIGNADE : la saison commencera le 27 juin



**La baignade du lac a obtenu
le label Pavillon bleu !**



Ce label international
récompense une qualité
environnementale exemplaire
et le développement d'un
tourisme durable.

NON aux suppressions d'emplois à HUTCHINSON !

Communiqué de Franck DEMAUMONT, maire de Chalette



Le groupe HUTCHINSON a annoncé dans un communiqué de presse la suppression de 3000 emplois dans le monde et 1000 en France.

L'usine de Chalette-sur-Loing risque d'être lourdement impactée.

Cette annonce brutale, sans aucune concertation préalable ni avec les représentants du personnel, ni avec l'Etat, ni avec les élus, n'est pas acceptable.

HUTCHINSON doit étudier toutes les possibilités qui permettraient d'empêcher les suppressions d'emplois.

Une négociation doit donc s'engager avec les pouvoirs publics, les salariés et l'entreprise.

L'entreprise Hutchinson doit rendre des comptes :

- Hutchinson est un leader mondial comme équipementier de l'automobile ; à ce titre, l'entreprise a bénéficié directement ou indirectement de toutes les aides de l'Etat consacrées à la sauvegarde du secteur de l'automobile français depuis 30 ans.

- Le groupe TOTAL est actionnaire à 100 % d'HUTCHINSON dont le rayonnement est rendu possible car c'est une entreprise stratégique au service de l'État français.
- HUTCHINSON a versé, en 2019, 220 millions d'euros de bénéfices à TOTAL. Elle doit rendre des comptes sur l'utilisation de cet argent.

Il convient donc qu'HUTCHINSON étudie toutes les pistes de développement en France dans tous les secteurs d'activité où elle a des intérêts pour créer des emplois.

HUTCHINSON dispose de tous les moyens industriels, technologiques, financiers et commerciaux pour poursuivre son développement à Chalette.

Je souhaite qu'une rencontre soit organisée sous l'égide de Monsieur François BONNEAU, président de la Région Centre-Val de Loire, Monsieur Jean-Pierre DOOR, député, de Monsieur Jean-Pierre SUEUR, sénateur, des maires des communes concernées et des représentants syndicaux pour porter les propositions en direction de l'entreprise, et de l'État.

Propositions :

1. Les aides de l'État et des collectivités locales accordées au secteur automobile et versées sous forme de prime à l'achat de véhicule ainsi que les exonérations fiscales et sociales doivent servir à développer l'emploi en France.
2. HUTCHINSON doit étudier les possibilités de diversifier les productions créatrices d'emplois en France et notamment à Chalette-sur-Loing.
3. HUTCHINSON doit relocaliser les productions en France comme le Gouvernement s'y est engagé à l'occasion de la crise sanitaire traversée actuellement.

Franck Demaumont
maire de Chalette-sur-Loing

Sommaire

P3-4 - **Actualité**
Franck Demaumont réélu maire de Chalette
La nouvelle municipalité

P5 - **Interview**
Hiba Pruneau, maire-adjointe déléguée à la santé

P-6 - **Vie économique**
Frédéric Guillaume, fleuriste à Chalette
Les salons de coiffure rouvrent leurs portes

P-7 - **Développement durable**
Dépôts de déchets : rappel
Une tondeuse XXL au service Espaces verts

P8-9 - **Crise sanitaire**
La ferme maraîchère à l'heure du Covid-19

P10 - **Sécurité**
Quatre agents de surveillance de la voie publique recrutés

P11 - **Déconfinement**
Réouverture des écoles

P12-13 - **Culture**
Entre angoisses et inquiétudes, survivre et se réinventer
La médiathèque et la ludothèque en « drive »

P14 - **Enfance et jeunesse**
Accueils de loisirs et activités ados : c'est reparti !

P15 - **Solidarité**
Inondations et Covid-19 : la solidarité, une valeur sûre au cœur des Chalettois

P16 - **Infos pratiques**

Chalette Place Commune

Directeur de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, B. Taleb, P. Avezard
Graphiste : P. Weber
Impression :
Imprimerie Leloup - Villemandeur



Franck Demaumont réélu maire de Chalette



Pour garantir les distances physiques entre les élu-e-s, crise sanitaire oblige, le nouveau Conseil municipal issu de l'élection municipale du 15 mars s'est réuni dans la salle polyvalente du groupe scolaire Miriam-Makeba avec à l'ordre du jour l'installation officielle du nouveau Conseil municipal, l'élection du maire et des adjoint-e-s, et la lecture de la Charte déontologique de l'élu-e.



Compte tenu que cette session s'est tenue sans public, celui-ci pouvait suivre cette réunion d'installation en direct sur la page Facebook de la Ville.

Franck Demaumont réélu maire pour un quatrième mandat

Suite à l'élection municipale du 15 mars, Franck Demaumont a été réélu au poste de maire de Chalette par 26 voix sur 33, soit par l'ensemble des membres de la majorité municipale issue de la liste *Ensemble pour Chalette*.

Cyril Faure, pour la liste *Un nouvel élan pour Chalette*, a obtenu 4 voix et Kasim Balaban, pour la liste *Changement de cap pour Chalette*, 3 voix.

Après l'élection du maire, il a été procédé à l'élection des adjoint-e-s

Une liste de 9 noms a été présentée par la liste « Ensemble pour Chalette » conduite par Franck Demaumont.

mont. Seule liste présentée aux suffrages des élu-e-s, elle a rassemblé 29 voix sur 33 votants.

Il s'agit de :

- 1^{ère} adjointe : **Marie-Madeleine Heugues** (Ressources humaines et affaires générales et juridiques)
- 2^e adjoint : **Christophe Rambaud** (Sports et gestion de la base de loisirs)
- 3^e adjointe : **Hiba Pruneau** (Santé : contrat local de santé - CMS)
- 4^e adjoint : **Musa Öztürk** (Aménagement urbain)
- 5^e adjointe : **Anne Pascaud** (Vie scolaire)
- 6^e adjoint : **Alexis Christodoulou** (Jeunesse et démocratie participative)
- 7^e adjointe : **Michelle Brandon** (Actions sociales et personnes âgées)
- 8^e adjoint : **Atif Khalid** (Actions culturelles et jumelages)
- 9^e adjoint : **Marie Rasamoely** (Environnement et Agenda 21)

À l'issue de son élection, le maire officiellement installé a déclaré souhaiter travailler avec son équipe et avec tous les élus, toutes tendances confondues, au service des Chalettois.

Cyril Faure, tête de liste *Un nouvel élan pour Chalette* (4 élus), et Farah Loiseau, tête de liste *Changement de cap pour Chalette* (3 élus), formeront les groupes d'opposition.

	Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Expr.	Un nouvel élan pour Chalette Cyril FAURE	Ensemble pour Chalette Franck DEMAUMONT	Changement de cap pour Chalette Farah LOISEAU
Bourg : Hôtel de Ville	644	209	2	4	203	38 voix (18,72%)	106 voix (52,22%)	59 voix (29,06%)
Bourg : École Camille-Claudé	511	219	10	9	200	55 voix (27,50%)	112 voix (56%)	33 voix (16,50%)
Bourg : Centre Louis-Aragon	647	222	5	3	214	80 voix (37,38%)	112 voix (52,34%)	22 voix (10,28%)
Lancy : Restaurant scolaire	737	240	3	9	228	70 voix (30,70%)	112 voix (49,12%)	46 voix (20,18%)
Lancy : Collège Pablo-Picasso	531	158	5	5	148	42 voix (28,38%)	80 voix (54,05%)	26 voix (17,57%)
Lancy : École maternelle Cosson	744	257	7	9	241	84 voix (34,85%)	121 voix (50,21%)	36 voix (14,94%)
Vésines : Résidence Jacques-Duclos	707	191	2	9	180	26 voix (14,44%)	112 voix (62,22%)	42 voix (23,33%)
Pontonnerie : École primaire Moineau	765	222	2	3	217	64 voix (29,49%)	115 voix (53%)	38 voix (17,51%)
Pontonnerie : Maison des associations	753	210	6	5	199	49 voix (24,62%)	115 voix (57,79%)	35 voix (17,59%)
Pontonnerie : Salle Pierre-Perret	719	196	5	5	186	14 voix (7,53%)	110 voix (59,14%)	62 voix (33,33%)
Vésines : Réfectoire	680	203	4	2	197	33 voix (16,75%)	108 voix (54,82%)	56 voix (28,43%)
TOTAUX	7438	2327	51	63	2213	555 voix (25,08%)	1203 voix (54,36%)	455 voix (20,56%)

Actualité

La nouvelle municipalité

Les élus des différents groupes suivant l'ordre du Conseil municipal (par âge).

Liste Ensemble pour Chalette



Franck DEMAUMONT

Maire de Chalette-sur-Loing



Marie-Madeleine Heugues

Christophe Rambaud

Hiba Pruneau

Musa Öztürk

Anne Pascaud

Alexis Christodoulou

1^{ère} adjointe, déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales et juridiques

2^e adjoint, délégué aux sports et à la gestion de la base de loisirs

3^e adjointe, déléguée à la santé

4^e adjoint, délégué à l'aménagement urbain

5^e adjointe, déléguée à la vie scolaire

6^e adjoint, délégué à la jeunesse et à la démocratie participative



Michelle Brandon

Atif Khalid

Marie Rasamoely

7^e adjointe, déléguée aux actions sociales et aux personnes âgées

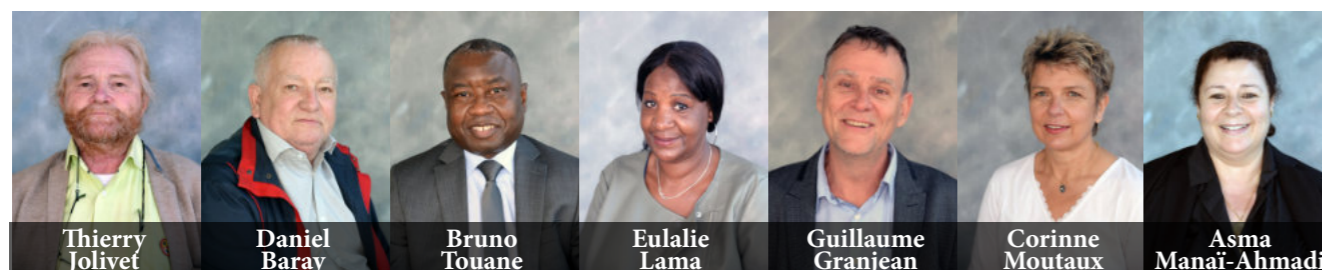
8^e adjoint, délégué aux actions culturelles et aux jumelages

9^e adjointe, déléguée à l'environnement et à l'Agenda 21



Jean-Claude Renouf

Jacques Lalot



Thierry Jolivet

Daniel Baray

Bruno Touane

Eulalie Lama

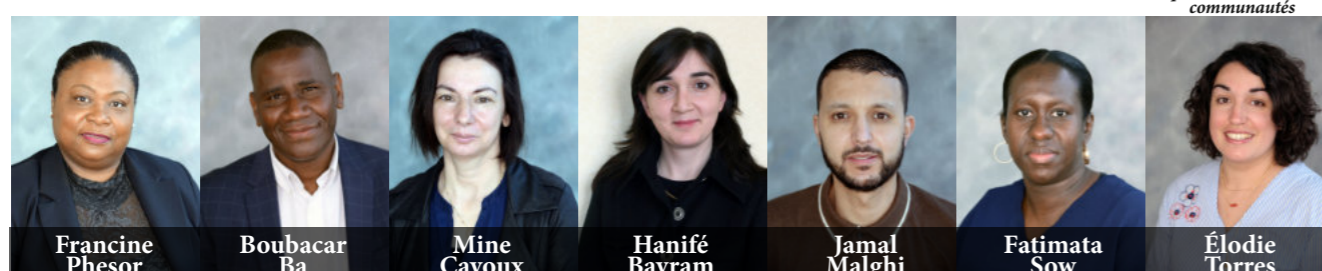
Guillaume Granjean

Corinne Moutaux

Asma Manaï-Ahmadi

Conseiller délégué aux travaux

Conseillère déléguée à la parentalité et aux communautés



Francine Phesor

Boubacar Ba

Mine Cayoux

Hanifé Bayram

Jamal Malghi

Fatimata Sow

Élodie Torres

Conseiller délégué à l'attribution des logements

Conseillère déléguée à la petite enfance

Liste Un nouvel élan pour Chalette



Michèle Périers

Patrick Guedj

Virginie Durand

Cyril Faure

Claire Prioux

Farah Loiseau

Kasim Balaban

Liste Changement de cap pour Chalette

Interview

Hiba Pruneau, maire-adjointe déléguée à la santé

Dès le premier jour du confinement, le mardi 17 mars, la municipalité a réactivé la cellule de crise prévue en cas de risques majeurs. Pouvez-vous nous expliquer quels étaient son but et son fonctionnement ? A-t-elle répondu aux attentes ?

La cellule de crise a fonctionné dès le 17 mars, présidée par le maire puis par la première adjointe au maire. Elle est devenue immédiatement le lieu de centralisation de toutes les informations et le lieu de décision unique en concertation avec l'administration communale. Elle a ainsi pu prendre rapidement les décisions quant au maintien des services publics essentiels à la vie des habitants et à la lutte contre la crise sanitaire. C'est la cellule de crise qui a décidé de la fermeture des équipements secondaires et le renvoi des agents chez eux afin qu'ils se confinent. Protéger la population, prendre soin de nos agents et en même temps répondre aussi à la demande de la population, tel fut notre état d'esprit. Et puis, de suite, nous avons activé le numéro de téléphone et la boîte mail de crise. Nous avons pendant deux mois reçu et répondu à des centaines d'appels... Une solidarité de proximité s'est rapidement mise en place au sein de notre commune, les Chalettois ont rapidement proposé leur aide. Nous avons renforcé ces liens entre les habitants en mettant en place une plateforme de solidarité de proximité au sein de la cellule de crise. Ainsi, nous avons pu mettre en contact une trentaine d'habitants dans le besoin avec des bénévoles.

À l'heure du déconfinement et en tant qu'adjointe à la santé, quel premier bilan tirez-vous de cette crise sanitaire à l'échelon de notre commune ?

Les Chalettois dans leur ensemble ont été très respectueux du confinement et je tiens à les en féliciter. Par leur civisme, ils ont ainsi participé à limiter les effets sanitaires de la crise, permettant ainsi d'épargner des vies et de la souffrance. Je constate que, comme pour les inondations au moment de la crise sur le terrain, l'État était de nouveau absent. Et je ne parle pas de la situation de l'hôpital public où les agents ont été sacrifiés, allant au front sans protection, mais avec l'amour de leurs métiers et du service public. Bien que la compétence de la santé appartienne à l'État, nous poursuivons notre travail pour faire évoluer notre centre municipal de santé. En concertation, je poursuis mon travail de recherche pour répondre aux besoins en matière de santé en lien avec le diagnostic de territoire. J'espère rapidement pouvoir apporter des réponses et en rendre compte quant aux évolutions en matière de santé.

Cette crise sanitaire - et sociale - inédite nous contraint à réfléchir à nos comportements, à notre façon de consommer, d'agir. Quid à l'échelle de Chalette ?

La crise sanitaire débouche aujourd'hui sur une crise sociale et économique. Ce n'est pas aux Chalettois de payer les conséquences de la négligence du gouvernement. Celui-ci doit prendre ses responsabilités face aux conséquences de cette crise ; il y a là des choix politiques à prendre pour ne pas léser les habitants.



Mise sous plis et distribution des masques par le personnel et les élu-e-s

Vie économique

Frédéric Guillaume, fleuriste à Chalette

Fin février, Frédéric Guillaume, gérant du magasin *Flours et créations* situé rue Marceau à Chalette, célèbre les 15 ans de sa boutique dans la commune, 15 ans célébrés en grande pompe avec de nombreux invités, élus de la ville, clients et amis.

Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que ce fleuriste a vite déchanté et pour cause ! Un peu plus de deux semaines plus tard, il a dû fermer boutique, pratiquement du jour au lendemain, en raison du confinement.

« Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est compliqué depuis la mi-mars. Du jour au lendemain, nous avons été contraints d'enlever le stock du magasin, l'accès à la boutique est devenu difficile en raison d'un cas avéré dans le quartier et nous avons eu beaucoup de pertes parmi les fleurs coupées. À cela s'ajoute le fait que nous n'avons pas pu honorer un grand nombre de commandes. Et depuis, nous avons "raté" les Rameaux, les cimetières étant fermés, les fêtes de Pâques qui sont également un moment où nous vendons pas mal de fleurs, sans oublier le 1er mai avec la vente du muguet. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'en tant que fleuriste professionnel nous n'avons pas le droit de vendre du muguet directement au public ; seul le "drive" via Internet nous est permis, contrairement aux grandes surfaces.



Nous espérons que tout va rapidement s'arranger et que nous pourrions au moins relancer l'activité avec la Fête des Mères, le premier week-end de juin. Mais la fédération des fleuristes nous recommande de ne rien commander pour le moment car il convient de ne pas s'emballer. De plus, pour le moment nous ne figurons pas dans la liste des réouvertures prévues le 11 mai.

Nous avons loupé toute la saison et juillet-août ne s'annonce pas plus florissante, avec de nombreuses annulations de mariages. D'autre part, pour rouvrir d'énormes investissements nous sont imposés comme la mise en place de plexi-glace en caisse, l'achat de gants, de gels hydro-alcooliques, de masques ou de visières ».

L'embellie, au mieux, n'est pas attendue avant la fin de l'année avec les fêtes de Noël si, d'ici là, bien sûr, la France n'est pas touchée par une deuxième vague.

Les salons de coiffure rouvrent leurs portes



S'il est des commerces dont la réouverture était attendue, ce sont bien les salons de coiffure.

Après deux mois de fermeture, ils ont pu le faire comme un grand nombre le 11 mai avec, comme il se doit, la mise en place des gestes barrière. Pour autant, « cette mise en place n'est pas simple, ainsi que l'explique Mélanie, du salon Gloss-Hair installé rue Gambetta à Chalette, car notre profession est en contact direct avec les client-e-s ».

Masque, visière, gants, la panoplie est complète pour les coiffeuses. Pour les client-e-s aussi, le masque est de rigueur. Il y a aussi les peignoirs jetables - faits maison - car durant le confinement, indique Mélanie, « nous avons fait don de tout notre stock aux personnels soignants. Aujourd'hui, il y a rupture chez nos fournisseurs, donc nous nous sommes adaptés avec du fait maison ».

Par chance ajoute-t-elle, « le salon est assez spacieux et nous pouvons accueillir jusqu'à 4 personnes simultanément tout en mettant en place une bonne distanciation. À cela s'ajoute le fait que nous disposons d'un petit jardin ; les personnes qui le souhaitent peuvent donc attendre à l'extérieur ». Toujours dans le salon, exit le vestiaire, le coin café ainsi que la lecture. Autre point mis en avant en cette période post confinement, c'est la prise de rendez-vous. Maintenant, tout se passe par téléphone, rien ne se fait au salon.

Pour éviter au maximum les contacts, « un répondeur a été installé ; les personnes désirant se faire coiffer laissent leur coordonnées et nous les rappelons dans la soirée ». Après, « il faut de la patience car l'afflux est important et il peut y avoir une bonne quinzaine de jours d'attente ».

Développement durable

Dépôts de déchets : rappel

Un arrêté municipal en date du 19 février 2018 précise la réglementation relative aux dépôts des déchets ménagers et non ménagers dans la commune. Or, force est de constater que celui-ci est peu ou pas respecté ; des dépôts d'ordures ménagères et d'encombrants sont fréquemment effectués au pied des containers ainsi qu'à différents endroits de la voie publique. Il convient donc de rappeler les termes de cet arrêté ⁽¹⁾ et de faire appel au civisme de tout un chacun.

Philosophie de l'arrêté

Tout dépôt sauvage de déchets, quelle qu'en soit la nature, est **formellement interdit**. Il est également interdit de projeter ou de déposer, à même le sol sur la voie publique, tout immondice et résidu émanant des ménages, de même que les produits de balayage, décombres et matériaux issus de l'intérieur des propriétés privées ou publiques et susceptibles de compromettre la propreté et la salubrité de la commune ou d'entraver la circulation.

Rappel des consignes

Tous les déchets ménagers doivent être déposés **uniquement à l'intérieur de sacs poubelles ou dans des containers réglementaires**, la veille du ramassage, et devront être retirés de la voie publique au plus vite, et **au plus tard dans la journée de la collecte**. Dans les quartiers disposant de containers enterrés, tous les déchets ménagers doivent être déposés uniquement à l'intérieur de ceux-ci. Les dépôts de déchets ménagers ou d'objets encombrants (cartons, électroménagers, meubles, matelas, etc.) sont **strictement interdits**.

Jours de collectes ⁽²⁾

Les collectes des **ordures ménagères** sont effectuées entre 4h30 et 12h :

- Lancy et Bourg le mardi matin,
- Vésines, Pontonnerie, Kennedy-Château-Blanc les mardi et vendredi matin.

Les collectes du **tri sélectif** sont effectuées dans tous les quartiers le jeudi matin entre 4h30 et 12h.

Une tondeuse XXL au service Espaces verts



Pas vitale mais très utile. C'est un peu de cette manière qu'on peut parler de la nouvelle tondeuse XXL que vient d'acquérir le service Espaces verts de la Ville. Il s'agit d'un tracteur-tondeuse, un 1580 de la marque John Deere. Il permet un gain de temps par rapport à une simple tondeuse avec une coupe de plus d'un mètre de large.

De plus, la politique étant de ne plus ramasser les herbes coupées, cette tondeuse fait du mulching-broyage. Dans

Lorsque la collecte est programmée un jour férié, celle-ci est repoussée d'une journée.

Les **collectes de verre** sont effectuées le matin entre 7h et 12h :

- semaines paires, le lundi : rue de la Pontonnerie, rue de Villemandeur, rue du Bouy et rue Kléber ;
- semaines impaires, le lundi : rue Roger-Salengro, rue Marcel-Paul et rue Henri-Guichard ;
- tous les mardis, rue de la Fontaine, base de loisirs, rue Léon-Blum et rue Victor-Hugo ;
- semaines paires, le jeudi : rue Paul-Painlevé, rue André-Gide et résidence Malraux.

Les sanctions

Concernant les dépôts sauvages : en cas de non-respect des dispositions du Code pénal relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, matériaux ou autres objets, le montant de l'amende est de **150 €** au plus pour les contraventions de 2^e classe. Attention, le Code pénal sanctionne d'une contravention de 5^e classe l'abandon de déchets sur la voie publique ou privée, lorsque ceux-ci ont été transportés à l'aide d'un véhicule. Le montant de l'amende est de **1 500 €** au plus.

Non-respect des jours de collecte : selon l'article R.610.5 du Code pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe. Le montant de l'amende est de **38 €** au plus pour les contraventions de 1^{ère} classe.

Nous comptons sur le civisme et la responsabilité de chacune et de chacun afin de garder notre ville propre et saine. En cas de grands vents, veillez à ce que le contenu de vos poubelles ne soit pas dispersé sur la chaussée ou les trottoirs.

(1) Les prescriptions de l'arrêté sont applicables à toutes les personnes physiques ou morales occupant un immeuble collectif ou une maison individuelle.

(2) Les jours de collectes et leur modification sont définis par le Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SMIRTOM) www.smirtom.fr - Tél. : 02.38.87.37.38 - info-tri@smirtom.fr - accueil@smirtom.fr

Crise sanitaire

La ferme maraîchère De la fourche à la fourchette à l'heure du Covid-19



La survenue brutale de ce coronavirus a surpris tout le monde et chacun a dû s'adapter. Quelles mesures la ferme maraîchère a-t-elle mises en place pour faire face à cette crise ?

Nous, #SuperMaraîchers, avons eu l'opportunité, au cours des semaines et des mois précédents la pandémie, de travailler sur la résilience de notre exploitation. Largement répandue dans le monde anglo-américain, la résilience se définit comme la capacité d'une organisation à faire face à une épreuve, à un revers, et à le surmonter, voire à en tirer parti par de nouvelles opportunités en dépit de conditions défavorables. Nous avons ainsi mis en place diverses stratégies via quatre aptitudes liées à la résilience de la ferme maraîchère urbaine.

• L'aptitude à savoir réagir face à une crise

C'est notre capacité d'agir pour être en mesure de détecter et gérer l'entrée en crise, d'évaluer la gravité et être en mesure d'apporter une réponse. À ce niveau, la tâche la plus importante est de lutter afin d'assurer la sécurité et la survie. C'est ce qu'ont permis la transformation et le développement simple et rapide de notre boutique en ligne. Dans notre projet de résilience, elle n'était qu'un plan B pour répondre à une éventuelle évolution de la demande ou

faire face à des problèmes structureux dans l'exploitation nous obligeant à interdire, pour plusieurs semaines, la vente à la ferme et la cueillette (incendie, inondations...). L'entrée en confinement a été l'élément déclencheur qui nous a fait réagir sur ce point pour mieux faire face à la crise sanitaire.

• L'aptitude à donner du sens et un cap

C'est l'aptitude à illustrer que nous, #SuperMaraîchers, travaillons de façon organisée et concertée, en ayant une vision commune de ce qui se passe, et à décrire en quoi l'organisation se mobilise pour y apporter une réponse. Ainsi, nous avons étoffé la gamme en vendant des produits de nos collègues n'ayant plus de débouchés et pour permettre à nos clients de trouver la majorité des produits alimentaires de base, ce qui limite leurs déplacements dans plusieurs lieux de consommation.

• L'aptitude à gérer l'affect, le traumatisme face à un événement

Il ne s'agit pas de nous transformer en expert de la psychologie mais de nous donner les moyens de connaître et d'appréhender les attentes des individus face à des situations que l'on peut qualifier de « crise » : mise en place de distanciation, affiche pédagogique sur les gestes barrières avec une pointe d'humour et de positivisme, fermeture pour désinfection des zones à risque...

• L'aptitude à capitaliser

C'est notre capacité à collecter, analyser ce qui s'est passé, les actions mises en œuvre et les dysfonctionnements afin d'en déduire des modes de bon fonctionnement.

Quelles ont été les conséquences du confinement pour votre entreprise ?

Grâce à notre résilience, le confinement n'a pas eu d'impact négatif sur notre exploitation. Comme nous le précisions plus haut, la résilience nous invite à faire face et à essayer de tirer profit de la situation. C'est ce que nous avons fait avec notre boutique en ligne qui représente 70 % de nos ventes actuellement contre 30 % de vente à la ferme ! Les ratios étaient inversés avant le confinement avec 30 % de vente en ligne et 70 % de vente à la ferme. Dit comme ça, on pourrait penser que les ventes sont identiques et que seule l'origine des ventes a changé, ce qui n'est pas le cas... Étoffer la gamme de produits disponibles en épicerie avec, notamment, les fromages ou plus récemment les pains a permis d'augmenter le « Panier moyen », donc la moyenne des achats par passage en caisse. Ainsi, nous vendons différemment mais nous vendons aussi plus. Vendre plus nécessitant plus de volume de production, nous avons également embauché pour répondre à la demande, bien que cela n'ait pas été prévu initialement. Ce sont donc désormais trois salariés qui œuvrent aux côtés des #SuperMaraîchers pour produire de bons et bio fruits et légumes. Preuve que relocaliser sa consommation permet de relocaliser l'emploi !

La saison de la cueillette arrive. Celle-ci pourra-t-elle avoir lieu comme prévu ?

Oui et non ! Nous venons d'apprendre que la cueillette pourrait ouvrir très prochainement mais avec quelques modifications. À titre d'exemple, la cueillette sera limitée à une personne par foyer alors que l'année dernière c'est surtout un public familial qui s'était pressé dans nos champs... À cela s'ajoute que la majorité des travaux qui devaient s'opérer durant les mois de mars et avril n'a pu être effectuée ! Ainsi, de nombreux travaux seront réalisés durant l'ouverture de la cueillette, ce qui ne sera pas sans complication...

Que retiendrez-vous ou retenez-vous déjà de cette période si particulière pour votre entreprise ?

Nous retiendrons de cette période la fidélité de nos clients et la vague qui a suivi les premières semaines. Nous n'oublierons pas non plus la chance que nous avons de travailler dehors, au grand air, sous le chant mélodieux des oiseaux et les rayons du soleil. Une impressionnante sensation de privilège en cette période de confinement !

Sécurité

Quatre agents de surveillance de la voie publique recrutés



Depuis début mars, quatre agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sillonnent les rues de la ville. En effet, afin de pallier les difficultés de recrutement de policiers municipaux et permettre à la Police municipale de se consacrer à ses missions spécifiques de protection des biens et des personnes, de salubrité, de sécurité et de tranquillité publiques, la municipalité a décidé de créer un service d'ASVP en procédant au recrutement de quatre agents.

Les compétences des ASVP

Bien que les ASVP soient placés sous la responsabilité du chef de la police municipale, ils ne sont pas pour autant des policiers municipaux ; ils n'assurent donc pas les missions qui incombent à ces derniers.

En revanche, les agents chargés de la surveillance de la voie publique sont compétents pour :

- la surveillance des abords des groupes scolaires,
- la surveillance des zones bleues implantées dans la commune et la verbalisation des infractions, ainsi que celles relatives au stationnement (trottoirs, emplacements pour handicapés, non-apposition d'un certificat d'assurance, etc.),

- la surveillance des sites tels que la base de loisirs et les chemins de promenade,
- les polices spéciales (relevé des infractions relatives aux bruits de voisinage, à la propreté des voies et des espaces publics et à l'urbanisme, enseignes, publicité...),
- la surveillance de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV),
- les interventions en matière d'éducation routière dans les établissements scolaires,
- les régies des marchés et leur surveillance.

Des horaires de travail évolutifs

Dans un premier temps les horaires de travail des ASVP s'étaleront du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et dans un deuxième temps du lundi au samedi, de 8 h à 18 h. En cas de besoin, il convient de contacter la Police municipale au 02.38.07.11.87 ou 06.87.74.69.03.

Déconfinement

Réouverture des écoles

Anne Pascaud, nouvelle adjointe aux affaires scolaires, vous avez été directement impliquée dans la mise en œuvre des mesures de « déconfinement » des écoles. Pouvez-vous nous préciser la façon dont la municipalité a procédé ?



Nouvelle élue adjointe à la Vie scolaire, j'ai été directement impliquée dans la mise en œuvre des mesures de « déconfinement » des structures scolaires, même si celles-ci ont été en quasi-totalité élaborées avant ma prise de fonction fin mai.

En effet, à Chalette, tout a été fait pour que les enfants et les différents personnels de la communauté éducative puissent reprendre l'école le 3 juin dans les conditions optimales répondant au protocole drastique d'hygiène sanitaire préconisé par l'Éducation nationale.

Pour ce faire, la municipalité, tant au niveau des élus (Monsieur le Maire, Madame Heugues – adjointe à la Vie scolaire lors de la précédente mandature) que des services de la ville (en particulier Vie scolaire et Services techniques) et en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative (directeurs d'écoles et enseignants, ATSEM, parents d'élèves ...) a fait tout son possible pour que cette « rentrée » se passe au mieux, sur la base du volontariat des familles souhaitant, après sondage, le retour à l'école de leurs enfants.

Avant cette reprise, j'ai pu me rendre sur plusieurs sites en compagnie de Monsieur le Maire, de Monsieur Pay (directeur du pôle Vie scolaire), de Madame Verstaavel (responsable du Service scolaire), des directeurs d'écoles, des enseignants et des représentants des parents d'élèves, afin de voir les aménagements effectués et les modifications de travail engendrées pour tous : les services techniques ont dû réaliser - pour chaque école - un énorme travail de manutention, de marquage au sol et de balisage pour réaménager tous les espaces (classes, cantines, sanitaires...) pour respecter les distances de sécurité ; les enseignants ont dû adapter leur mode de fonctionnement face à des élèves qui ne sont

pas forcément les leurs, tout en continuant à assurer une pédagogie en distanciel ; les ATSEM ont vu leur manière de faire redéfinie avec le protocole d'hygiène à respecter ; la cuisine centrale et les restaurants scolaires ont dû s'adapter à des conditionnements de nourriture et manières de servir les repas différents ...

Mardi matin 3 juin, je suis allée avec Madame Verstaavel dans plusieurs écoles et j'ai pu constater que cette reprise s'est globalement bien passée pour tous, avec cependant quelques ajustements, puisque malgré les sondages effectués auparavant auprès des familles, les effectifs d'élèves ont été plus importants que prévu.

Il a d'ailleurs fallu ouvrir deux classes supplémentaires à l'école Camille-Claudé devant le nombre d'élèves à accueillir en forte hausse par rapport aux prévisions, obligeant services techniques, enseignants et ATSEM à revoir mercredi 4 juin l'organisation prévue.

Je les remercie d'ailleurs tous de leur réactivité et implication.

En ce qui concerne l'accueil périscolaire, tout s'est bien passé également : les enfants y sont accueillis sur inscription préalable et dans les limites des places disponibles permettant le respect du protocole sanitaire, avec, entre autres, un goûter sous emballage individuel.

Ainsi, l'ensemble des enfants des écoles chalettoises, dont les parents ont souhaité le retour en classe, a pu effectuer cette « rentrée » bien particulière dans les meilleures conditions possibles, tout en respectant le protocole sanitaire, et bien que celui-ci limite de façon quantitative les capacités d'accueil des établissements.

Entre angoisses et inquiétudes, survivre et se réinventer

La crise sanitaire que nous vivons est pour le monde de l'art et de la culture une sorte de cataclysme, particulièrement pour les petites structures. Les Croqueurs de pavés témoignent.



Pour les **Croqueurs de pavés**, la période de confinement a débuté dès le 13 mars, conformément aux consignes fédérales. « À cette date, nous étions déjà dans la réflexion, souligne Christiane, les parents étaient de plus en plus inquiets. Puis, nos adhérents ne roulant pas sur l'or, nous leur avons proposé d'être remboursés, ou bien que leur cotisation finance un stage futur. 99 % d'entre eux ont fait fi de cette proposition, faisant preuve de solidarité et justifiant leur décision par le fait que ce virus et ses conséquences n'étaient pas de notre fait, certains nous reprochant presque d'avoir pu imaginer cette solution. Cela nous a fait chaud au cœur ». Et Lili, l'animatrice, d'ajouter : « Cela s'explique par la relation que nous avons su créer avec nos adhérents, basée sur nos valeurs humaines et de solidarité ».

Un confinement propice à la réflexion et à la solidarité

Contraints à une inactivité totale, les Croqueurs ne sont pas pour autant restés les deux pieds dans le même sabot. « Nous avons utilisé cette période de confinement pour constituer divers dossiers. Nous avons ainsi bénéficié du Fonds de solidarité (deux fois 1500 euros) et du chômage partiel ; cela nous a permis de ne pas sombrer, de faire face à nos charges fixes et de réaliser quelques petites dépenses. Nous avons également réalisé les démarches nécessaires pour l'agrément des tickets CAF, ce qui serait une aide pour nos adhérents. Cet arrêt d'activité nous a contraints à un tour de vis supplémentaire, mais nous sommes malheureusement habitués à faire attention et avec peu. Toute l'année nous pratiquons les tarifs les plus bas possible afin d'ouvrir nos activités au plus grand nombre, avec la possibilité de régler en plusieurs fois. Nous avons également profité de cette période blanche pour réaliser quelques travaux d'amélioration, notamment grâce à des dons », renchérit Christiane. Enfin, fidèles à leurs idéaux, les Croqueurs ont été, comme à l'accoutumée, solidaires. Ils ont confectionné une cinquantaine de masques pour les sans-abris de Montargis, et donné des couvertures et des duvets à la Croix-Rouge.

Une reprise et un avenir proche incertains

Concernant la reprise des activités, les Croqueurs sont dans l'attente des annonces gouvernementales et tentent de ne pas céder à la panique. « Nous avançons pas à pas, problème après problème. Nous réfléchissons aux dispositions à mettre en place afin de répondre aux normes sanitaires, sachant que certaines de nos disciplines ne pourront pas reprendre dans l'immédiat. Et Lili ajoute que, « à la différence d'autres activités telles la gymnastique et le judo, nous proposons plusieurs disciplines, ce qui va nous permettre de refonctionner le moment venu ». « De toute façon, précise Christiane, pour garder un sens à nos activités, soit nous nous adaptons, soit nous crevons ! Mais nous avons quelques inquiétudes. Est-ce que les gens reviendront ? En auront-ils les moyens financiers ? En tout cas, nous n'augmenterons pas nos tarifs ; nous souhaitons rester nous-mêmes, respecter nos objectifs, lesquels sont adaptés à la situation de la ville et à nos valeurs. Cela vaut également pour nos soirées que nous relancerons dès que nous pourrions offrir de bonnes conditions d'accueil compatibles avec les normes sanitaires ».

Quant au festival de septembre, les Croqueurs espèrent de tout cœur pouvoir l'organiser, surtout pour les artistes pour qui ce serait leur seule prestation depuis mars. Une réflexion est d'ores et déjà en cours sur les conditions d'accueil.

ÉCOLE DE CIRQUE

Les cours reprennent le 16 juin avec des groupes de 8 enfants maximum.

06 79 37 80 46
agoradevesines@hotmail.fr

La médiathèque et la ludothèque de Chalette en « drive »



Après quelques semaines de fermeture liées à la crise sanitaire en cours, la médiathèque et la ludothèque de Chalette-sur-Loing vont reprendre progressivement leurs activités. À partir du mardi 19 mai, les deux structures prennent des précautions adaptées en ouvrant un nouveau service de prêts à emporter, sur rendez-vous, dans les conditions les plus sécurisées possibles.



Un service de prêts à emporter, type « drive »

C'est ainsi que l'équipe de la médiathèque de Chalette vient de mettre en place un point de retrait. Vous pourrez ainsi continuer à profiter du catalogue grâce à un service « drive » permettant d'emprunter 15 documents pour une durée de 8 semaines.

Dans un premier temps, il vous suffira de préparer votre commande par Internet ou téléphone en faisant vos réservations : 02.38.07.24.90 ou mediatheque.chalette@agorame.fr. Les agents vous proposeront ensuite un rendez-vous pour rapporter vos ouvrages empruntés et retirer vos nouveaux documents à l'entrée de la médiathèque. Ces documents seront mis en quarantaine pour 10 jours. Ils ne seront enlevés de votre carte de prêt qu'à la sortie de cette période, avant leur remise en rayon. Ne vous inquiétez donc pas s'ils sont toujours présents sur votre liste de prêts. Si vous manquez d'inspiration pour vos emprunts, n'hésitez pas à joindre l'équipe pour lui indiquer vos goûts littéraires, musicaux et autres, elle pourra vous concocter un "panier surprise", dans la limite de 15 documents.

Une fois vos réservations effectuées, quelle que soit la méthode employée, vous n'aurez pas de proposition de rendez-vous immédiatement. Une fois vos documents rassemblés, ils seront mis sur votre carte. Un rendez-vous vous sera proposé par mail ou par téléphone.

Pour effectuer votre retrait de documents, vous devrez vous présenter à l'entrée de la médiathèque. Un agent vous ouvrira. Sur présentation de votre carte d'adhérent ou d'une pièce d'identité, vos documents seront mis à votre disposition sur une table dans le hall d'accueil. Merci de venir avec un sac, la structure n'en fournit pas. Pour toute entrée dans l'établissement afin de récupérer vos documents, merci par avance de porter un masque, pour la protection de chacun.

A noter que la ludothèque de Chalette rouvre également sur ce même principe de « drive ». À partir du 19 mai, il sera possible de rendre vos jeux et d'en emprunter des nouveaux en faisant vos réservations au 02.38.98.64.07 ou par mail : veronique.lebrize@ville-chalette.fr.

Enfance et jeunesse

Accueils de loisirs et activités ados : c'est reparti !



Des stages « Bouge Ados » cet été

Juillet pour le Service des sports de la Ville est synonyme de « Bouge Ados ». Et cette année n'y dérogera pas.

C'est ainsi que, durant les quatre semaines qui composent le mois, les jeunes du CM1 à la 6ème se verront proposer de multiples activités sportives. On y retrouvera du paddle, de la randonnée, de la course d'orientation, de l'athlétisme, du VTT ou encore une découverte des sports d'antan.

L'accueil des stages se fera au théâtre de verdure au lac de Chalette, de 9h à 12h. Chaque semaine, ce sont 10 ados qui seront accueillis. Pour celles et ceux qui souhaitent participer, un test de natation sera obligatoire.

Les dossiers d'inscription et le planning des stages sont disponibles au Service scolaire, en mairie, joignable les après-midi de 13h30 à 17h, sur rendez-vous uniquement, à compter du 15 juin et jusqu'au 1er juillet. Plus de renseignements au 02.38.89.59.53/54/55.

Accueils de loisirs : inscriptions pour l'été

Renseignements et inscriptions auprès du Service scolaire : 02 38 89 59 53/54/55.



État civil :

Naissances :

- Amir SALMI
- Jules DOUARD
- Whesley LELOUP
- Suzie CROIZER
- Walaa-Din KAABI
- Aylan MAUDET
- Salma KAMAL
- Melihat SARI
- Lison CROCHARD DOOR
- Dieynaba DIANKA
- Hanaé MENDES
- Leïla BENKOURDEL
- Esmâ AKÇA
- Louise BELLANGER TORRES
- Bengü GÜNGÖR
- Elia NIYONGABO
- Romaiïssa BELHAJ
- Sahra GUR
- Mala DIOP
- Noémie GILLET
- Maël IDOUAOUK
- Esmâ KAHVECI
- Ibrahim ALMASRI
- Ali CIHANGIR
- Bilal AKCAY
- Tiago GILLARD
- Hamza AYGÜN
- Ömer BEKTAS
- Hakeem DIALLO
- Evan GONÇALVES
- Omer KAYA
- Ervanur AKAN
- Yusuf BABACAN
- Cheick GUEYE
- Maisanne HDIRI

Mariages :

- Ébru TOY & Burak AYTAC

Décès :

- Niyazi DEMIRBAGA
- Michel SETTIER
- Jean-Pierre BLED
- Gisèle LEMELIN (DEBARD)
- Bernadette PEYRAUD (LOGRE)
- Jean-Marie SIVAUX
- Angèle LETIERS (POMIER)
- Jean-Claude BUSSIÈRE
- Gisèle CHATEAU (HAGNEAU)
- Aboubacry DIOP
- Christiane MOULIN (FICHET)
- Annie BLANC (DOS SANTOS MARQUES)
- Antonio FRIGO
- Natacha POULAIN
- Daniel GAVRILOVIC
- Yann CAROUX
- Stéphanie PIQUEPAILLE
- Maria GOMES DE BARROS (BARROSO ALVES)
- Monique HERVAULT (MARI)

Concours Maisons et balcons fleuris :
inscription jusqu'au
1^{er} juillet auprès du
service Vie des quartiers :
02 38 98 87 92

Solidarité

Inondations, Covid-19 : la solidarité, une valeur sûre au cœur des Chalettois

Il est des situations exceptionnelles où, face à l'adversité, la solidarité reste un des moyens sur lequel les Chalettois peuvent compter.

Cela a été le cas lors des inondations de 2016, et c'est bien évidemment le cas aujourd'hui avec cette pandémie inédite. Ainsi, dès le début du confinement, des Chalettois, des élu-e-s et des agents municipaux se sont portés volontaires pour venir en aide aux personnes fragiles et aux personnes âgées, notamment pour leurs courses. Qu'ils en soient ici remerciés chaleureusement.

C'est d'ailleurs le souhait d'une des bénéficiaires, Mme Thieureux, habitante de la Pontonnerie, contactée par téléphone : « Je suis très reconnaissante à l'agente communale qui a la gentillesse de faire mes courses une à deux fois par mois, même si je préférerais sortir pour les faire moi-même. Mais la situation est ainsi. Je tiens également à souligner et remercier la générosité de ma voisine Dja-

mela qui, à chaque fois qu'elle fait ses courses, me rapporte un "petit quelque chose" ». Deux rayons de soleil et deux bonnes doses de réconfort en ces temps troublés.

Pour tout le monde la période de confinement inédite que nous venons de vivre a été difficile mais l'entraide et la solidarité étaient présentes à Chalette. Ainsi, plusieurs associations et des citoyen-ne-s se sont rendus utiles et ont témoigné de leur solidarité : Mimosa, les Portugais du Gâtinais et des membres du SEMURPA se sont attelés à la confection de masques pour les Chalettois et l'ACOTAM a livré 100 colis alimentaires au CCAS de la ville, sans omettre le Secours populaire qui, malgré le confinement, a continué ses distributions.

Un grand merci à toutes et à tous, Chalette est fière de ses concitoyens.



Les services municipaux recevront le public dès le 2 juin **uniquement sur rendez-vous**

02 38 89 59 59



Service État civil :

Carte d'identité et passeports à restituer (pas de nouvelle demande), naissances et décès (pas de mariage, ni de Pacs avant juin)

02.38.89.59.56

etatcivil@ville-chalette.fr

Direction de l'Aménagement :

Urbanisme, permis, déclarations

02.38.89.59.91

urbanisme@ville-chalette.fr

Services techniques :

(Voirie, Ville propre)

02.38.93.06.38

services.techniques@ville-chalette.fr

Actions sociales :

(CCAS, seniors, aide alimentaire, logement)

06.18.60.67.88

ccas@ville-chalette.fr

Portage des repas seniors :

02.38.93.34.18 / 06.78.01.81.56

ccas@ville-chalette.fr

Service scolaire :

02.38.89.59.53/54/55

scolaire@ville-chalette.fr

Maison des associations :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h (fermée le samedi et le dimanche)

02.38.98.87.92

Service Relations publiques, vie associative :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 sur rendez-vous

02.38.98.87.92

alda.decastro@ville-chalette.fr

Service Vie des quartiers :

Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30, sur rendez-vous

02.38.98.87.92

aurelia.bille@ville-chalette.fr

Service Écrivain public :

Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 et vendredi matin de 8h30 au 12h30 uniquement sur rendez-vous

02.38.98.87.92

philippe.gonthier@ville-chalette.fr

Médiathèque

02.38.07.24.90

mediatheque.chalette@agorame.fr

Crèche Danielle-Casanova

02.38.85.58.15

elodie.gregoire@ville-chalette.fr

Merci de porter un masque lors de votre rendez-vous. Du gel hydroalcoolique est fourni à l'entrée.

#MESURES SANITAIRES

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ À PARTIR DU 11 MAI

La **téléconsultation vidéo** et téléphonique est maintenue et privilégiée : doctolib.fr.

Un **médecin régulateur** sera présent ponctuellement afin de prendre en charge les patients potentiellement Covid et les demandes urgentes.

Grâce à la plateforme d'Ameli pro « **Tracing Covid** », les médecins pourront effectuer le suivi des cas suspects, confirmés et de leur entourage.

Les consultations en présentiel se feront **uniquement sur RDV**. Il n'y aura **pas d'accès à la salle d'attente** du CMS, les patients seront accueillis à l'heure de leur RDV.

Le **cabinet dentaire** ouvre également ses portes : le Dr Perdereau se limitera à l'achèvement des soins en cours avant le confinement.

Les **urgences dentaires** seront prises en charge par régulation téléphonique uniquement. Lundi, mardi et mercredi pour la semaine à venir.

Neriman DURMAZ continue à assurer une **cellule psychologique**.



La médiathèque et la ludothèque de Chalette proposent le prêt et le retour de documents et de jeux en "drive" ! Renseignez-vous sur www.agorame.fr